

Le 8 juin 2010

**PROCÈS-VERBAL** d'une session ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 8 juin 2010 à 19:30 heures.

**PRÉSENTS**

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller  
Madame Marlène Lapointe, conseillère  
Madame Isabel Boulay, conseillère  
Madame Valerie Kirkman, conseillère

**AUSSI PRÉSENT**

Madame Lily Ducharme, agissant à titre de greffier pour cette session ordinaire du conseil et secrétaire d'assemblée.

**ABSENTS**

Madame Penny Boulianne, conseillère  
Monsieur André Lavigne, conseiller

\*\*\*\*\*

**2010-06-163**     **OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois  
                  **APPUYÉ** par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de la session ordinaire du conseil du 8 juin 2010 à 19:40 heures.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**MOT DE LA MAIRESSE**

**2010-06-164**     **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Isabel Boulay  
                  **APPUYÉ** par Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** l'ordre du jour tel que modifié.

ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE – AGENDA Assemblée ordinaire du 8 juin 2010		
Item		
1	OUVERTURE DE LA SESSION	OPENING OF THE AGENDA
1.1	Mot de la Mairesse	Word of the Mayor
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION OF THE AGENDA
3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	ADOPTION OF THE MINUTE

Le 8 juin 2010

4	PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTIONS PERIOD OF ITEMS NOT ON THE AGENDA
5	AFFAIRES DU CONSEIL	COUNCIL'S AFFAIRS
6	DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION	GENERAL MANAGEMENT AND ADMINISTRATION
6.1	Nomination et engagement d'un secrétaire-trésorier adjoint	Assistant secretary-treasurer nomination and employment
7	GREFFE	SECRETARIAL AFFAIRS
7.1	Avis de motion – modification au règlement numéro 608 sur la tarification 2010 (tennis)	Notice of motion – modification
7.2	Simultanéité des élections scolaires et municipales	Simultaneity of the school and municipal elections
8	TRÉSORERIE	TREASURER'S AFFAIRS
8.1	Comptes à payer et déjà payés au 31 mai 2010	Accounts paid and payable for May 31, 2010
(8.2)	Item reporté à la suite de l'item no. 9.1	Item deferred to the continuation of item No. 9.1
9	RESSOURCES HUMAINES	HUMAN RESOURCES AFFAIRS
9.1	Nomination et engagement d'un secrétaire-trésorier et directeur général	Secretary-treasurer and Director general nomination and employment
(8.2)	Honoraires professionnels de la firme Trudeau-Dupré inc.	Professional fees – Trudeau-Dupré inc.
9.2	Rapport d'engagement	Deposit of the report of engagement
10	COMMUNICATION	COMMUNICATION
11	INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE	SYSTEMS AND GEOMATIC
12	ACTIONS COMMUNAUTAIRES	SOCIAL AFFAIRS
13	SÉCURITÉ PUBLIQUE	POLICE AND FIRE DEPARTMENT
13.1	Règlement stationnement Stationnements interdits – endroits stratégiques	Parking by-law
13.2	Dépôt du rapport du service incendie	Deposit of the fire department report
14	TRAVAUX PUBLICS	PUBLIC WORKS
15	RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	WATER AND SEWER DEPARTMENT
16	SERVICES TECHNIQUES	TECHNICAL SERVICES
17	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	URBANISM – INSPECTION AND PERMITS
17.1	Dépôt des rapports d'activité du service des permis et inspection	Deposit of the inspection and permits reports
17.2	Nomination de l'inspecteur des puits	Inspector of the wells nomination
17.3	Dépôt du procès-verbal modifié et du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme	Deposit of the modified minute and the report of the Consultative Committee of town planning
17.4	Les Clôtures Raymond Inc.	Les Clôtures Raymond Inc.
17.5	Demande de modification au règlement de zonage numéro 572	Request of modification
17.6	Avis de motion – amendement au règlement de zonage numéro 572	Notice of motion – modification
18	ENVIRONNEMENT	ENVIRONMENT
19	LOISIRS ET CULTURE	RECREATIONAL AND CULTURAL AFFAIRS
19.1	Demande d'appui au projet de centre multidisciplinaire Pointe-du-Moulin dans le cadre de l'appel de projet touristique de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Request – project of the CRÉ Vallée-du-Haut Saint-Laurent
19.2	Réparation temporaire de la surface du terrain de tennis	Temporary repair of the surface of tennis court

Le 8 juin 2010

19.3	Entretien et mise en service de la piscine municipale	Maintenance and start up of the public swimming pool
20	AUTRES SUJETS	OTHER SUBJECTS
21	PÉRIODE DE QUESTIONS – CITOYENS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTIONS PERIOD – CITIZENS – ON SUBJECTS ON THE AGENDA
22	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	CLOSING OF MEETING

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-06-165 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est **PROPOSÉ** par madame Marlène Lapointe  
**APPUYÉ** par madame Isabel Boulay

et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal suivant :

De la session ordinaire du 11 mai 2010 avec les modifications suivantes :

- Au dernier paragraphe de la résolution no. 2010-05-148, le texte suivant :

« Madame Trudel, mairesse s'est prévalu de son droit de veto sur cette proposition cet item est par conséquent reporté à la prochaine séance du conseil. »

Est remplacé par :

« Madame Trudel, mairesse s'est prévalu de son droit de veto sur cette proposition. Cet item est par conséquent reporté à la prochaine séance du conseil. »

- Au dernier paragraphe de la résolution no. 2010-05-151 le point final est enlevé et remplacé par une virgule et le texte suivant est ajouté :

...de la Fédération Québécoise des Municipalités, « monsieur Yvon Marcoux, Député de Vaudreuil. »

- À la résolution no. 2010-05-157 « APPROBATION DU RÈGLEMENT NO 610 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 608 »

Le titre de la résolution est remplacé par :

2010-05-157 « ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 608 AMENDÉ À L'ARTICLE 1.4.2.1 »

- À la résolution no. 2010-05-160, au troisième paragraphe, le texte suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** le comité sera formé des maires et d'un autre membre du conseil de chacune des municipalités, épaulés dans leurs travaux par les directeurs généraux et les directeurs de loisirs; »

Est remplacé par :

« **CONSIDÉRANT QUE** le comité sera formé des maires, et de deux autres membres du conseil de chacune des municipalités, épaulés dans leurs travaux par les directeurs généraux et les directeurs de loisirs; »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le 8 juin 2010

**PAROLE AU PUBLIC POUR LES ITEMS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2010-06-166 NOMINATION ET ENGAGEMENT D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Georges Robitaille, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité a cessé d'occuper son poste le 28 mai dernier;

*CONSIDÉRANT QUE* le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités conformément à l'Article 184 du Code municipal du Québec;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par monsieur Yves Charlebois  
*APPUYÉ* par madame Isabel Boulay

et *RÉSOLU*

*DE NOMMER* madame Lily Ducharme à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, à compter de l'adoption de cette résolution soit le 8 juin 2010.

*DE FIXER* la rémunération de la secrétaire-trésorière adjointe en lui accordant une prime forfaitaire de vingt-deux dollars cinquante (22,50\$) par jour d'absence du secrétaire-trésorier, et ce, jusqu'à concurrence de dix (10) jours ouvrables. Si le remplacement dure plus de dix (10) jours ouvrables, la prime forfaitaire de remplacement est de deux cent treize (213\$) par semaine.

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES 2010**

Un *AVIS DE MOTION* est par la présente donné par madame Valerie Kirkman conseillère, modifiant le règlement numéro 608 sur la tarification des services en 2010.

*DONNÉ* à Terrasse-Vaudreuil, ce (8<sup>e</sup>) jour de juin 2010.

---

Valerie Kirkman

**2010-06-167 RÉSOLUTION D'APPUI – SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES**

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur général des élections du Québec a déposé, le 17 mars 2010, un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires, dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

*CONSIDÉRANT QUE* les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement, et particulièrement ceux des élections municipales et scolaires, sont à la baisse;

*CONSIDÉRANT* le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

Le 8 juin 2010

*CONSIDÉRANT QUE la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;*

*CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport, que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;*

*CONSIDÉRANT QU'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87% des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82% des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;*

*CONSIDÉRANT QUE plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;*

*CONSIDÉRANT la demande de La Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ) de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;*

*Il est PROPOSÉ par madame la mairesse*

*DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées, dès 2013, et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection;*

*DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés des circonscriptions de Vaudreuil et de Soulanges, aux maires des municipalités de la MRC et de Vaudreuil-Soulanges, au président de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Fédération Québécoise des Municipalités et à la présidente de la FCSQ.*

*Madame la mairesse demande le vote.*

<i>Pour :</i>	<i>Contre :</i>	<i>Monsieur Yves Charlebois</i>
		<i>Madame Marlène Lapointe</i>
		<i>Madame Isabel Boulay</i>
		<i>Madame Valerie Kirkman</i>

*La résolution est donc REJETÉE MAJORITAIREMENT.*

**2010-06-168**

**COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 MAI 2010**

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay*  
*APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

*et RÉSOLU*

*D'APPROUVER les comptes déjà payés  
au 31 mai 2010 pour un montant de* *69,651.41\$*

*D'APPROUVER les comptes déjà payés (internet)  
au 31 mai 2010 pour un montant de* *11,165.59\$*

*D'APPROUVER les comptes à payer  
au 31 mai 2010 pour un montant de* *137,374.40\$*

**POUR UN TOTAL DE**

**218,191.40\$**

Le 8 juin 2010

Je, soussignée, Lily Ducharme au nom de Georges Robitaille secrétaire-trésorier et directeur général en fonction jusqu'au 28 mai 2010 pour la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2010 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci haut.

---

Lily Ducharme  
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-06-169**     **NOMINATION ET ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Robitaille directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité a quitté son emploi le 28 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal. Le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général;  
**Art. 210** du C.M.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du code municipal toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier »;  
**Art. 179** du C.M.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est prévalu des dispositions prévues à l'article 212.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe

Madame la mairesse demande le vote.

Pour :            Monsieur Yves Charlebois            Contre :  
                      Madame Marlène Lapointe  
                      Madame Isabel Boulay  
                      Madame Valerie Kirkman

Il est PAR CONSÉQUENT RÉSOLU,

DE NOMMER madame Ginette Roy à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, à compter de l'adoption de cette résolution soit le 8 juin 2010.

DE FIXER la rémunération de la directrice générale et secrétaire-trésorière au salaire annuel de 62,000\$ selon les conditions stipulées dans son contrat de travail.

D'AUTORISER madame Manon Trudel, mairesse, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-06-170**     **HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME TRUDEAU-DUPRÉ INC.**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

Le 8 juin 2010

et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture no. 2403 de la firme Trudeau-Dupré Inc. pour le recrutement d'un directeur général et secrétaire-trésorier pour la municipalité de Terrasse-Vaudreuil au montant de 1,747.31\$ taxes incluses au poste budgétaire no. 02-130-00-414-00.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ENGAGEMENT - MAI 2010**

2010-06-171 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 603-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 603 CONCERNANT LE RÈGLEMENT RMH 330 RELATIF AU STATIONNEMENT EN MODIFIANT LES ANNEXES « A » ET « B »**

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 603-1  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 603  
CONCERNANT LE RÈGLEMENT RMH 330  
RELATIF AU STATIONNEMENT EN MODIFIANT  
LES ANNEXES « A » ET « B »**

*ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION a été donné le 9 mars 2010 par monsieur André Lavigne;*

*ATTENDU QUE par mesure de sécurité publique l'interdiction de stationnement s'impose sur certaines voies publiques;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*Et RÉSOLU*

*QUE le conseil municipal de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil décrète et statue comme suit :*

**ARTICLE 1**

*DE MODIFIER L'ANNEXE « A » du règlement numéro 603 en y ajoutant le texte suivant :*

«

- 7<sup>e</sup> Avenue côté ouest entre le boulevard de l'Église et le 4<sup>e</sup> Boulevard; à l'exception des autobus scolaires
- Boulevard de l'Église ouest entre la 7<sup>e</sup> Avenue et le 3<sup>e</sup> Boulevard côté nord

Le 8 juin 2010

- *Boulevard de l'Église ouest entre la 5<sup>e</sup> Avenue et le 3<sup>e</sup> Boulevard côté sud face au lot 1 574 861 (Église et presbytère)*
- *3<sup>e</sup> Avenue entre le 5<sup>e</sup> Boulevard et le 1<sup>er</sup> Boulevard »*

## **ARTICLE 2**

*DE MODIFIER L'ANNEXE « B » du règlement numéro 603 en y abrogeant le texte suivant :*

- «
- *3<sup>ième</sup> avenue entre le 5<sup>ième</sup> boulevard et le 1<sup>er</sup> boulevard »*

## **ARTICLE 3**

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

## **MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

*Manon Trudel*  
*Mairesse*

---

*Lily Ducharme*  
*Secrétaire-trésorière adjointe*

<i>Avis de motion</i>	<u><i>9 mars 2010</i></u>
<i>Adoption du règlement</i>	<u><i>8 juin 2010</i></u>
<i>Numéro de résolution</i>	<u><i>2010-06-171</i></u>
<i>Entrée en vigueur</i>	<u><i>30 juin 2010</i></u>

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

## **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS**

### **2010-06-172 NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES PUITES**

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay*  
*APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

*Et RÉSOLU*

*DE NOMMER madame Lily Ducharme à titre d'inspectrice des puits en remplacement de monsieur Michel Watier.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Le 8 juin 2010

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DU 16 MARS 2010 ET DU COMPTE-RENDU DU 20 AVRIL 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**2010-06-173 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES - LES CLÔTURES RAYMOND INC.**

Il est **PROPOSÉ** par madame Marlène Lapointe  
**APPUYÉ** par madame Valerie Kirkman

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture no. 07029 Les Clôtures Raymond inc. afin d'effectuer la réparation de la clôture du passage piétonnier - 10<sup>e</sup> Avenue, au montant de 1 580.25\$ taxes incluses; et

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture no. 07030 Les Clôtures Raymond inc. afin d'effectuer la réparation de la clôture du passage piétonnier - 10<sup>e</sup> Avenue et 16, 10<sup>e</sup> Avenue au montant de 620.81\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010-06-174 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 / CLASSE D'USAGES AUTORISÉE DANS LA ZONE PB-4**

**CONSIDÉRANT** la demande de modification du règlement de zonage présenté par monsieur le curé Gilles Bergeron à l'égard de la classe d'usages autorisée dans la zone Pb-4;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 20 avril 2010 et ses spécifications du 18 mai 2010;

**CONSIDÉRANT** les motifs y invoqués;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois  
**APPUYÉ** par madame Isabel Boulay

et **RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal accepte la modification au règlement de zonage demandée.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572**

Un **AVIS DE MOTION** est par la présente donné par monsieur Yves Charlebois conseiller, modifiant le règlement de zonage numéro 572.

**DONNÉ** à Terrasse-Vaudreuil, ce (8<sup>e</sup>) jour de juin 2010.

---

Yves Charlebois

Le 8 juin 2010

**2010-06-175**     **DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE  
POINTE-DU-MOULIN DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJET  
TOURISTIQUE DE LA CRÉ VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT**

*CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la politique culturelle de la MRC (Axes 1-2-3-4 et 5);*

*CONSIDÉRANT QUE le projet est développé par un organisme régional qui a pour mission la gestion et l'animation d'un parc historique en offrant des activités variées qui favorisent la découverte du patrimoine historique et naturel de la région de Vaudreuil-Soulanges, par la population locale et régionale et les visiteurs touristiques, le tout dans un contexte de développement durable au profit des générations futures;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin au niveau de la diffusion culturelle relatif à la rareté des équipements de diffusion pour les artistes en démarrage dans Vaudreuil-Soulanges;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet demandé à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent engendre un effet levier et permettra à l'organisme d'offrir de nouveaux services d'accueil (trois saisons) aux municipalités, organismes, institutions, entreprises, citoyens et éventuels locataires pour tout type de réception (mariages, réceptions, séminaires, etc.);*

*POUR TOUS CES MOTIFS,*

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*Et RÉSOLU*

*D'APPUYER le projet de la Société dans le cadre de l'appel de projet « de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ».*

*DE FAIRE TENIR copie à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-06-176**     **RÉPARATION TEMPORAIRE DE LA SURFACE DU TERRAIN DE TENNIS**

*Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman  
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

*et RÉSOLU*

*D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer une dépense au montant maximum de 500\$ pour effectuer une réparation temporaire de la surface du terrain de tennis ou tout autre moyen jugé nécessaire afin de sécuriser les lieux.*

*ADOPTÉE UNANIMEMENT*

**2010-06-177**     **ENTRETIEN ET MISE EN SERVICE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

Le 8 juin 2010

et **RÉSOLU**

*DE MODIFIER la résolution no. 2010-05-159 afin,*

*D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer la dépense supplémentaire pour faire peindre la piscine municipale pour qu'elle soit fonctionnelle dès que possible.*

*D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 1,500\$ avant taxes. Les coûts inhérents seront imputés au poste entretien/réparation 02-701-41-522-01.*

*D'AUTORISER une dépense au laboratoire Bio-Services au montant de 444.22\$ taxes incluses.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**AUTRES SUJETS**

**PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2010-06-178 LEVÉE DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 JUIN 2010**

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

*et RÉSOLU DE LEVER l'assemblée du 8 juin 2010 à 21h18.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

*Manon Trudel  
Mairesse*

---

*Lily Ducharme  
Secrétaire-trésorière adjointe*